



PRÉFET DE L'EURE

Recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public



La préfecture de l'Eure rappelle aux organisateurs que les consignes de vigilance et mesures de sécurité prévues dans le plan VIGIPIRATE doivent être appliquées et adaptées à la sensibilité et à la taille de chaque événement.

1-Identifier les menaces et les vulnérabilités

Il faut d'abord évaluer la sensibilité du rassemblement en lien avec les autorités de police administrative (préfet et maire) :

- Pourquoi ce rassemblement pourrait-il être ciblé par des terroristes ?
- En quoi est-il un symbole du mode de vie occidental et des valeurs de la République ?
- ce rassemblement a-t-il une couverture médiatique qui donnerait une forte visibilité à une action terroriste ?

Les différents attaques possibles doivent être envisagées :

- jet ou dépôt d'engin explosif ;
- véhicule piégé en stationnement aux abords du site ;
- véhicule bélier ;
- fusillade ;
- attaque à l'arme blanche.

Il convient de choisir le lieu d'implantation de l'événement qui présentera le moins de vulnérabilités. Il est ainsi préférable d'éviter de s'installer au-dessus d'un parking ou en contrebas des voies de circulation.

2-Organiser la sécurité de l'événement

Il est primordial que les organisateurs de rassemblements se coordonnent avec la maire et le préfet, ainsi qu'avec les forces de police, de gendarmerie, les services de police municipale et d'incendie et de secours.

Par ailleurs, il peut être nécessaire de faire appel aux compétences de sociétés privées de sécurité pour assurer la sécurité d'un tel événement.

2.1-Au niveau de la périphérie

- Interdire le stationnement de tout véhicule aux abords immédiats du lieu du rassemblement
- Mettre en place une signalétique afin d'orienter les piétons sur le lieu de l'événement et de détourner les flux de véhicules.
- Identifier le mobilier urbain qui pourrait servir à dissimuler de l'explosif, l'enlever, en réduire l'utilisation ou mettre en place des rondes de vérification.
- Solliciter les forces de l'ordre ou la police municipale pour la réalisation de patrouilles, voire la mise en place de points de contrôle et de filtrage ?
- Identifier les points de vulnérabilité haut (immeubles surplombant) et les sécuriser, éventuellement par une présence humaine.
- Si possible, mettre en place un système de vidéo-protection donnant, en priorité, sur les accès au site, en prenant en compte les dispositions du Code de la sécurité intérieure.

2.2-Au niveau de la périmétrie

- Installer une délimitation physique de l'événement au moyen de barrières reliées entre elles.
- Organiser un cheminement jusqu'au point de contrôle en installant des barrières.
- Séparer les flux entrants et les flux sortants.
- Aménager, au niveau des accès, des points de contrôle tenus par des agents de sécurité en nombre suffisant afin de fluidifier le plus possible l'entrée au public (l'utilisation de magnétomètres ou de portiques détecteurs de masses métalliques permet d'accroître la qualité des contrôles).
- Sensibiliser les agents privés de sécurité (consignes de vigilance, etc.) et rappeler par des briefings quotidiens les réactions à adopter en cas d'événement suspect, d'acte de malveillance ou d'attaque terroriste. Les procédures de remontée d'alarme doivent être connues et maîtrisées de tous.
- Doter les agents de sécurité de moyens de communication.

- Installer, au niveau des accès publics (entrées et sorties) des dispositifs (blocs de béton, etc.) visant à entraver toute intrusion de véhicule-bélier.
- Contrôler par une présence humaine les points de sorties afin qu'ils ne permettent pas d'intrusion.
- Aménager les issues de secours en nombre suffisant au regard de l'importance de l'événement afin de permettre une évacuation rapide du public en cas de danger à l'intérieur de la zone.
- Organiser et contrôler les livraisons.

2.3-Au niveau des volumes intérieurs

- désigner un responsable sûreté qui sera l'interlocuteur unique des forces de l'ordre et des services d'incendie et de secours en cas d'intervention sur le site.
- Sécuriser la zone en période de fermeture du public par la mise en œuvre d'un gardiennage humain.
- Prévoir l'aménagement d'un poste central de sûreté au cœur du site. Ce dernier doit être équipé 24H/24 par au moins un opérateur qui visualisera les images du système de vidéo-protection mis en place.
- Sensibiliser les collaborateurs et exposants aux niveaux de menace, aux modes opératoires terroristes et à la détection d'actions de repérage. Cette sensibilisation doit être complétée par une information sur les comportements à adopter en cas d'attaque.
- Installer des écrans et des haut-parleurs pouvant diffuser une alerte (pré-enregistrée si possible).



PRÉFET DE L'EURE

Prévention de passage à l'acte violent et signalement de comportements suspects



Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis ou limiter sa portée, et ainsi sauver des vies.

1-Pourquoi signaler un comportement suspect ?

En étant attentif à son environnement quotidien, tout citoyen peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte. L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

L'organisation d'un attentat requiert le plus souvent une préparation et des moyens humains et matériels. La plupart des attaques terroristes font d'abord l'objet d'un repérage pour identifier les mesures de sécurité mises en place afin de les contourner, les chemins d'accès, etc.

A l'occasion des différentes phases de l'élaboration d'une telle opération, les terroristes sont contraints, à un moment ou à un autre, de s'exposer.

2-Comment détecter une situation suspecte ?

La préparation d'une action terroriste n'a pas toujours la perfection que l'on imagine. Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. Faites appel à votre bon sens et à votre intuition. Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement. Il faut par conséquent apprendre à être un observateur de son environnement (voisinage, vie professionnelle, transports en commun, etc.).

3-Comment se prépare une action terroriste ?

Comprendre la manière dont se planifie une action violente peut vous aider à déceler certains indices de préparation. Quel que soit le niveau d'expérience des terroristes, ils prépareront leur action de la manière suivante : choix des cibles, préparation de l'action et mise en place.

3.1-Le choix des cibles

Les actions terroristes peuvent viser des cibles symboliques (des personnalités, une communauté, un corps de métier représentant l'Etat, etc.) ou indifférenciées (population dans son ensemble) pour créer un climat de terreur et/ou toucher les intérêts économiques du pays.

3.2-La préparation de l'action

Les terroristes conduisent nécessairement des reconnaissances de la cible visée pour en identifier les vulnérabilités et déterminer le mode d'action qui leur permettra d'atteindre l'objectif visé :

a)reconnaissance physique du site ciblé, seul, en binôme ou en groupe (possible communication par gestes, chronométrage, présence d'une même personne sur le même lieu plusieurs fois sans raison apparente, stationnement prolongé d'un véhicule avec des personnes à bord, etc.) ;

b)rassemblement d'un maximum d'informations sur la cible :

-recherches de complicités internes ;

-demandes de renseignement sur les mesures de sécurité par le biais de discussions en apparence anodine ;

observation de la manière dont se déroulent les contrôles de sécurité voire test de ces mêmes contrôles via de fausses alertes (type alerte à la bombe) ;

-prises de vue (photographie ou film) des infrastructures du site ciblé et du dispositif de protection mise en place (porte d'entrée d'un ministère, patrouille de militaires, etc.) ;

-prise de notes sur les dispositifs de sécurité (plan du site, positionnement des caméras de surveillance, des portes d'entrée et de sortie, etc.) ;

-recherches d'informations par Internet (réseaux sociaux, plans et vues aériennes, etc.) ;

-utilisation de techniques de dissimulation ou de camouflage.

3.3-La phase précédant l'action

Un individu sur le point de commettre une attaque terroriste dissimulera probablement des armes : couteau fusil d'assaut, arme de poing, ceinture d'explosifs, munitions, etc.Il aura donc une tenue adaptée et pourra :

-porter un sac anormalement lourd ou déformé par une arme ;

-porter des protections (genouillères, gilet pare-balle) ;

-avoir une tenue inappropriée pour la saison ou suffisamment ample pour cacher une arme ;

-dissimuler une arme dans le dos afin de franchir un point de contrôle qui se limiterait à l'ouverture des vestes sans palpation ;

-montrer des signes de nervosité ou de méfiance en contraste avec l'environnement.

Une attaque à l'explosif peut également être réalisée. Certaines situations doivent vous alerter :

-un colis ou un sac abandonné. Un sac positionné dans un lieu de passage important doit entraîner un signalement ;

-un véhicule en stationnement prolongé depuis longtemps à proximité d'un lieu de rassemblement (marché, lieu de culte, etc.) ou d'un site sensible (mairie, ambassade, etc.) .

Comment signaler et réagir ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.) ;

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

Appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).

